

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 18 Septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – DUCROS Laurent – ECHEMNE Thierry – FERRE Laurent – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – SEVERAC Martine

Excusés : BREIL Christophe, PASSOT Anne-Marie, PERA Annie, ROUANNE Fabienne

Absents : PALLEJA Patrick

Madame PASSOT ayant donné procuration à M. GUICHOU

Madame PERA ayant donné procuration à M. CASENAVE

Monsieur François GUIBERT a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

M. Christian PORTET demande aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la prise en charge d'une partie des dépenses des travaux de réparation suite aux dommages causés par un orage en juin 2023 à hauteur du Chemin de Faou. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'ajout de ce point à la présente séance.

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire affiche les différents devis signés dans le cadre de la délégation :

- RECA, fourniture de peintures pour l'étanchéité du bassin : 1 696,01€ TTC
- FOUSSIER, fournitures d'EPI (Equipements de Protection Individuelle) pour les services techniques : 804,52€ TTC
- TF NETTOYAGES, nettoyage des vitres de l'école : 639,14€ TTC
- NEROCAN, fourniture de 9 tonnes d'enrobé à froid : 1 509,60€ TTC
- FIDUCIAL, fournitures administratives pour la Mairie : 393,17€ TTC
- CFPPA Ondes, formation Sauveteur Secouriste du Travail sur site (SST-10 agents) : 1 950,00€ TTC
- SOGEXFO, relevé topographique dans le cadre du projet Rue de la République : 2 178,00€ TTC
- PANNEAU POCKET, renouvellement de l'abonnement pour 1 an : 230,00€ TTC
- DARTY, achat d'un réfrigérateur, micro-onde et cafetière : 279,94€ TTC
- TESTE, transports des élèves à la piscine de Saverdun : 103€ / voyage
- ARCHIBALD, traitement annuel des archives de la Mairie (archivage et destruction) : 960,00€ TTC
- LIBRAIRIE SERIE B, achat de livres : 241,24€ TTC
- LIRABELLE, achat de livres : 164,25€ TTC
- WESCO, achat d'un lot de bancs gigognes : 302,98€ TTC
- MADE IN DESIGN, achat d'un marchepied : 125,05€ TTC
- ASSOCIATION LE STRAPONTIN, animation Médiathèque du 17/09 : 367,00€ TTC
- LA FEUILLE VOLANTE, animation Médiathèque du 16/09 : 120,00€ TTC

Informations

- Rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Ce document retrace les différentes actions menées par le Syndicat durant l'année 2022.

Monsieur Daniel CASENAVE intervient pour appuyer sur les points relevés comme l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit, le programme LED++, les ombrières photovoltaïques et les réseaux de chaleur (centrale de chaleur qui répartit l'énergie sur plusieurs bâtiments en même temps).

- Rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Ce document retrace les grandes lignes de l'activité de l'établissement pour l'année 2022 et l'implication de celui-ci sur ses champs de compétence au service de ses usagers.

Monsieur le Maire précise que la collectivité est adhérente au Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2023-09-01 : Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) Occitanie 2023-2028

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'actuel Projet Régional de Santé Occitanie (PRS) a été publié le 3 août 2018 et doit être révisé au plus tard le 1^{er} novembre 2023, en cohérence avec les dispositions prévues, dans le cadre des réformes des activités de soins et équipements matériels lourds soumis à autorisation.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du lancement de la consultation relative au Projet Régional de Santé de troisième génération (période 2023-2028) de la région Occitanie, la commune est sollicitée pour rendre son avis.

Monsieur Laurent FERRE intervient pour préciser qu'une réunion est prévue avec les professionnels de santé de la commune fin septembre 2023.

Le Directeur Général des Services précise qu'une restitution sera faite aux membres du Conseil Municipal par l'association en charge du dossier.

Monsieur Laurent DUCROS intervient pour préciser que le secteur de la Haute-Garonne est considéré comme très bien pourvu. De plus, il est attendu de la part des patients qu'ils soient beaucoup plus autonomes pour « aller vers » leurs soins, par leurs propres moyens, en utilisant des moyens de transport mis en œuvre par les communes elles-mêmes.

Monsieur le Maire ajoute que les personnes auront de plus en plus de difficultés pour rejoindre les services de soins de santé et soulève le désengagement de l'Etat sur ce sujet.

Le Conseil, par onze voix contre et cinq abstentions, émet un avis défavorable au Projet Régional de Santé (PRS) Occitanie sur la période 2023-2028.

Dél. 2023-09-02 : Rénovation des appareils d'éclairage public routiers - Programme LED++ avec le SDEHG

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel CASENAVE.

Monsieur Daniel CASENAVE informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a identifié l'opportunité de rénover 91 points lumineux dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ » :

- Dépose de 97 luminaires de type routier ;
- Fourniture et pose de 97 appareils d'éclairage public fonctionnels standards 32W pouvant être installés à des hauteurs allant de 5 mètres à 10 mètres environ.

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 84%.

Il précise que le début des travaux est prévu en octobre pour prendre fin en novembre.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10%. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	3 129€/an
Factures d'électricité	6 465€/an	1 282€/an
Total des dépenses	6 465€/an	4 411€/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

Dél. 2023-09-03 : Extinction nocturne sur l'ensemble de la commune avec le SDEHG

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel CASENAVE.

Monsieur Daniel CASENAVE informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant l'extinction nocturne sur l'ensemble de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose d'une commande simplifiée et du point lumineux alimenté pour l'éclairage de cours de ferme ou d'une parcelle privée (59 quantités) ;
- Vérification sur site si les commandes éclairent des cours de ferme, déposer si c'est le cas ou installer un interrupteur astronomique type astrosat ou équivalent (6 quantités) ;
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique type astrosat ou équivalent avec extinction programmée en remplacement du « lumendar » sur poteau béton pour les commandes simplifiées identifiées (23 quantités) ;
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique programmée pour une extinction nocturne dans les commandes existantes identifiées (7 quantités) ;
- Programmation d'une horloge astronomique existante pour extinction nocturne dans les commandes identifiées (27 quantités) ;
- Fourniture et pose d'un interrupteur à clef 3 positions en façade des commandes identifiées (5 quantités).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	6 436€
• Part SDEHG <i>(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)</i>	16 348€
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	18 176€
Total	40 960€

Monsieur CASENAVE précise que l'ensemble de ces travaux va permettre le changement de 600 points lumineux en LED sur 675 (soit un peu plus de 90% de l'éclairage public). Les points restants correspondent aux monuments et lieux sportifs de la commune.

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet présenté par le SDEHG et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Dél. 2023-09-04 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022 du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022 du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA).

Ce document présente une synthèse des informations techniques et financières liées à la production et à la distribution d'eau potable sur les 45 communes alimentées par le SPEHA.

Malgré la sécheresse survenue en 2022, les capacités de production en eau potable n'ont pas été altérées. La qualité de l'eau distribuée reste excellente avec 98,67 % de prélèvements conformes pour la bactériologie et 100% de prélèvements conformes pour la physico-chimie.

Monsieur Laurent DUCROS s'interroge sur la problématique des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère). Il précise que ce polluant est responsable de l'augmentation des cancers du foie.

Monsieur le Maire précise que les campagnes de prélèvements mises en œuvre depuis 2 ans montrent que les secteurs concernés peuvent impacter des linéaires de canalisation significatifs. Les canalisations concernées datent d'avant 1980 et il fait référence à la problématique des canalisations en plomb à une autre période.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022 du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA).

Dél. 2023-09-05 : Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit / pression des bouches et poteaux d'incendie communaux avec le SPEHA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle convention pour l'entretien, la réparation et les mesure de débit/pression des bouches et poteaux incendie de la commune doit être mise en place entre la commune et le SPEHA.

Elle permettra d'avoir un suivi allégé annuel et un contrôle plus approfondi des poteaux tous les trois ans (2 ans auparavant). Cette nouvelle organisation nécessite une nouvelle tarification qui reste sans impact sur le budget de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit / pression des bouches et poteaux d'incendie communaux avec le SPEHA et donne délégation au Maire de signer ladite convention.

Dél. 2023-09-06 : CLECT RAPPORT n° 6-2023 : Restitution de l'entretien et balisage des sentiers de randonnées

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) des « Terres du Lauragais » a transmis le Rapport n°6-2023 établi par la CLECT en date du 27 juin 2023 relatif à :

« La restitution de l'entretien et balisage des sentiers de randonnées ».

La commune de Calmont n'est pas concernée par des sentiers de randonnée de rang intercommunal. Il appartient néanmoins au Conseil Municipal de se prononcer sur le Rapport CLECT n° 6-2023.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Rapport CLECT n°6 « Restitution de l'entretien et balisage des sentiers de randonnées ».

Dél. 2023-09-07 : CLECT RAPPORT n° 8-2023 : Révision libre « Reste à charge ALAE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courriel en date du 30 juin 2023, la Présidente de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le Rapport n°8-2023 établi par la CLECT en date du 27 juin 2023 relatif à :

La révision libre « Reste à charge ALAE » (58 communes de Terres du Lauragais)

Il rappelle que pour donner suite aux réunions de travail qui se sont déroulées courant 2022 et sur le premier semestre 2023, les 10 communes du secteur SUD ont accepté de participer au reste à charge de l'ALAE. Lors des commissions de travail et de la CLECT du 27 juin 2023, il a également été acté que les communes des Terres du Lauragais (secteurs nord et centre) participeront également au reste à charge en fonction du nombre d'enfants de leur commune fréquentant une structure ALAE du secteur sud, sous réserve d'un acte autorisant cette scolarisation (acte signé entre les deux communes concernées).

Il précise que pour l'année à venir, le reste à charge est évalué à 126,47€ par enfants. Pour 2024, le reste à charge a été évalué à 151,16€ par élève.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra trouver une solution pour le coût du reste à charge des élèves de l'école privée de Calmont fréquentant le service ALAE de Terres du Lauragais.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le Rapport CLECT n°8 révision libre « Reste à charge ALAE ».

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Rapport CLECT n°8 révision libre « Reste à charge ALAE ».

Dél. 2023-09-08 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a validé la Convention Territoriales Globale (CTG) en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Monsieur le Maire rappelle que, la CAF soutient, depuis de nombreuses années, les actions menées par la Communauté de communes des Terres du Lauragais en faveur des familles et de la population du territoire, par le biais notamment du Contrat Enfance Jeunesse.

Suite à un important travail de diagnostic et de détermination d'actions stratégiques pouvant être menées avec différents partenaires impliqués sur le territoire, dont le Conseil Départemental de Haute-Garonne, la Mutualité Sociale Agricole, la CAF de Haute-Garonne, la communauté de communes des Terres du Lauragais et ses communes membres, souhaitent signer une CTG.

La CTG, cadre politique d'une durée de 4 ans, est avant tout une démarche partenariale qui a pour objet de synthétiser les compétences partagées entre la CAF et la collectivité locale, en associant autant que possible, les partenaires intervenant sur le territoire de la Communauté de communes des Terres du Lauragais ou susceptibles d'apporter une réponse aux problématiques repérées ensemble.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF et les autres collectivités partenaires.

Dél. 2023-09-09 : Fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orage - Chemin de Faou

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les dégâts d'orage qui sont survenus sur la commune le 13 juin 2023 et touchant notamment le Chemin de Faou.

Monsieur le Maire indique que selon l'étude réalisée par la Communauté de communes de Terres du Lauragais, le chiffrage des travaux comprenant le curage des fossés et hydrocurage des traversées EP est estimé à 2 730,00€ HT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le Conseil communautaire du 4 juillet 2023 a voté le principe d'une contribution financière des communes concernées par voie de fonds de concours.

Monsieur le Maire précise que le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Ainsi, la participation financière concernant la commune pourra ainsi être résumé comme suit :

COMMUNE	MONTANT TRAVAUX HT	TAUX DE SUBVENTION DU CD 31	MONTANT SUBVENTION	MONTANT RESTANT A CHARGE	MONTANT A FINANCER PAR LA COMMUNE
Calmont	2 730,00€	58,75%	1 603,88€	1 126,13€	563,06€

Le Conseil approuve à l'unanimité la participation de la commune par voie de fonds de concours afin de financer les dépenses d'entretien de voirie suite aux intempéries.

Dél. 2023-09-10 : Ouverture d'un poste d'Adjoint technique permanent à temps complet

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit de la création d'un poste suite à la fin du contrat d'une ATSEM.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet.

Dél. 2023-09-11 : Rectificatif de la délibération portant ouverture d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité (ATA)

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services.

Monsieur Lionel RAMADE indique qu'une délibération avait été prise lors d'un précédent Conseil et qu'il est nécessaire de la modifier

Monsieur le Directeur Général des Service précise qu'il s'agit de supprimer la période du premier contrat de 6 mois mentionné dans la délibération.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération rectifiée.

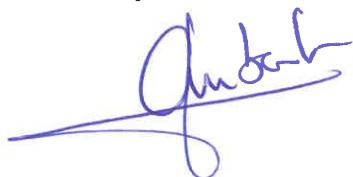
QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Monsieur Jean-Christophe GUICHOUP indique qu'une campagne de la Croix Rouge se tiendra du 4 au 30 septembre 2023. Les personnes se présenteront chez les administrés, munies de leur carte d'adhérent à la Fondation.
- Monsieur Laurent DUCROS revient sur le nettoyage de la voirie après le week-end du Drift. Des morceaux de pneumatiques sont encore visibles. Il demande ce qui était prévu et ce qui est envisagé pour les prochaines fois.
Monsieur Laurent FERRÉ répond qu'un balayage a été fait dans la côte où le DRIFT s'est déroulé.
- Monsieur Jean-Christophe GUICHOUP indique que ce 18 septembre 2023 correspond, jour pour jour, au 30^{ème} anniversaire de l'élection du Maire. L'assemblée applaudit Monsieur le Maire et ce dernier invite l'ensemble des élus à partager un verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance
François GUIBERT



Le Maire